



Séparation et maison en cours de construction

Par **Isadora**, le **26/08/2009** à **17:56**

Bonjour, rnAvec mon concubin, nous nous sommes lancés dans la construction d'une maison qui sera finie en mars 2010. Malheureusement, nous envisageons de nous séparer et de revendre cette maison sans l'habiter. La part de chacun est de 50 %. Faut-il poursuivre la construction jusqu'au bout ? Ou faut-il arrêter les travaux le plus rapidement possible auprès du constructeur ? Dans ce 2ème cas devra t-on payer des indemnités au constructeur ? Une maison inachevée peut-elle se vendre ? A qui s'adresser pour faire le bon choix ? Merci par avance de votre réponse. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **26/08/2009** à **19:43**

[fluo]CDDA DE L'Essonne (Maison de justice et du droit)[/fluo]rnRue Mazièresrn91012 EvryrnTél. : 01 60 76 80 25rnFax : 01 60 79 30 03rncdad@c22.net rnrnBonsoir, votre cas est difficile avec des problèmes juridiques en perspective en cas de séparation et d'abandon de la construction en cours, contactez le cdad d'Evry pour une consultation avec un avocat ou un notaire, vous allez en avoir besoin, courage à vous, cordialement

Par **Isadora**, le **26/08/2009** à **21:18**

Merci pour votre réponse rapide. Je vais suivre votre conseil. Cordialement.